

Covoiturage courte distance : le grand bond du Grand Avignon



Alors que le covoiturage courte distance a explosé en mars sous l'effet de la hausse du prix des carburants, le Grand Avignon est l'agglomération qui a connu la plus forte progression de la région.

Avec +223% en 1 mois, le Grand Avignon est l'agglomération de Provence-Alpes-Côte d'Azur à avoir enregistré la plus forte progression en matière de covoiturage. La cité des papes est ainsi passée de 358 trajets en covoiturage en février 2022 à 1 157 trajets en mars selon [Klaxit](#), plateforme leader européen du covoiturage domicile-travail centralisant à elle seule 46% de l'offre nationale.

Toujours selon ce classement basé sur les données de [l'Observatoire national du covoiturage quotidien](#) qui recense tous les trajets effectués en covoiturage courte distance par plus de 20 opérateurs

Ecrit par Laurent Garcia le 11 mai 2022

partenaires, c'est la métropole Nice-Côte d'Azur qui arrive en tête (voir tableau ci-dessous) devant Aix-Marseille et la principauté de Monaco. Parti de loin, le Grand Avignon arrive désormais 6^e de ce classement régional totalisant 16 544 trajets en mars. Un chiffre qui permet à la Région Sud de se classer en 8^e position (+98) des 13 régions françaises.

Classement régional	Ville		Trajets covoiturage février 2022	Trajets covoiturage mars 2022	Evol.
1		Nice	2 844	5 141	+81%
2		Marseille	3 001	5 006	+67%
3		Monaco (Principauté)	2 103	3 877	+88%
4		Sophia-Antipolis	1 246	3 232	+159%
5		Grasse	591	1 176	+99%
6		Avignon	358	1 157	+223%
...	...	...	...	...	...
NA (< 1000 trajets / mois)		Toulon	387	619	+58%

Rouen, Angers et Montpellier sur le podium

Au niveau national, entre février et mars, en 1 mois seulement, le nombre de covoiturages a bondi de 54%. Dans ce top 10 hexagonal (hors Paris), Rouen reste de loin en première position avec plus 22 000 trajets réalisés en mars 2022, suivie par Angers (14 213), Montpellier (13 758) et Nantes (12 002) dans la tranche des plus de 12 000 trajets mensuels réalisés. Toulouse (10 804), Annecy (10 286), Beauvais (10 266) et Metz (10 117) réalisent chacune plus de 10 000 trajets mensuels. Beauvais compte même plus de trajets réalisés en covoiturage que Lyon ou Marseille, en étant 25 fois plus petite. Nice et Marseille figurent ensuite respectivement en 9^e et 10^e position.

Ecrit par Laurent Garcia le 11 mai 2022

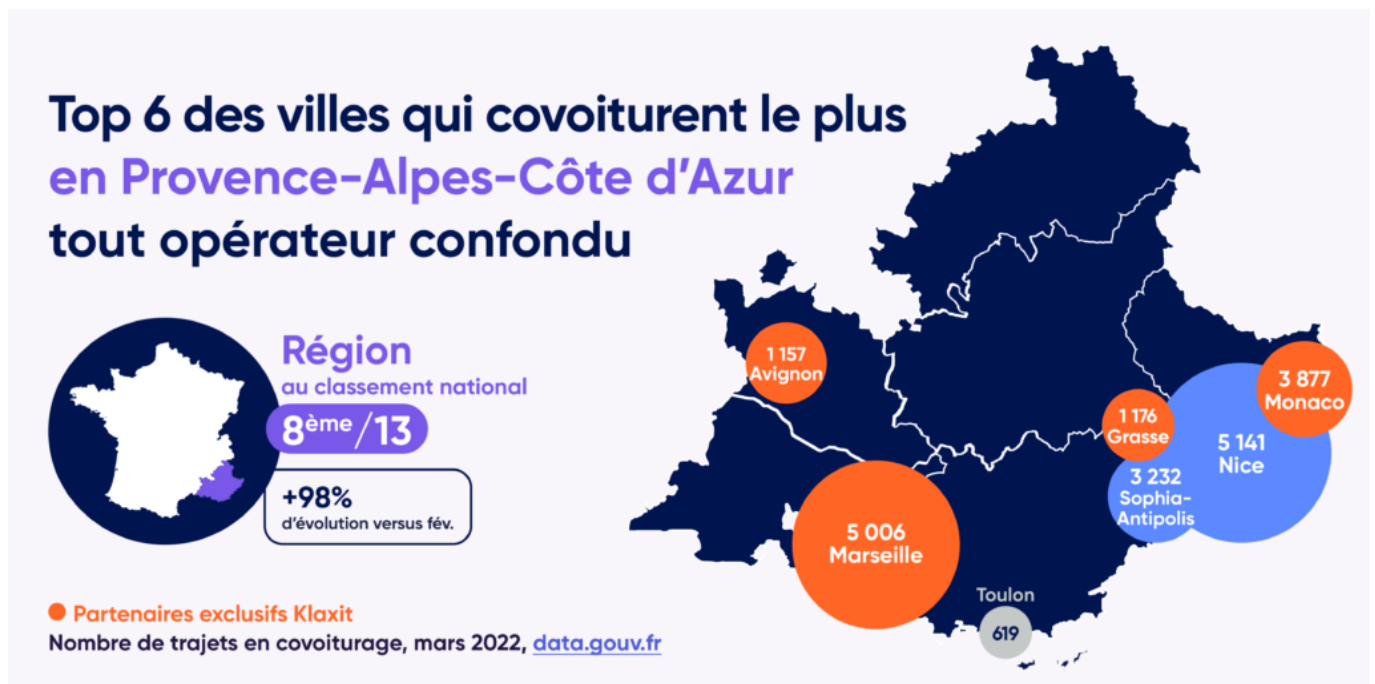
Bordeaux, Lille, Strasbourg, Rennes et Grenoble, qui font pourtant partie parmi les 10 plus importantes métropoles françaises, sont absentes du classement.

Classement national	Région	Trajets covoiturage février 2022	Trajets covoiturage mars 2022	Evol.
1	Ile-de-France	143 169	183 363	+28%
2	Pays de la Loire	21 354	40 057	+88%
3	Occitanie	16 504	27 691	+68%
4	Auvergne-Rhône-Alpes	16 116	25 769	+60%
5	Normandie	13 145	24 809	+89%
6	Grand Est	10 816	23 723	+119%
7	Hauts-de-France	10 504	20 466	+95%
8	Provence-Alpes-Côte d'Azur	8 356	16 544	+98%
9	Bretagne	4 395	9 468	115%
10	Nouvelle-Aquitaine	4 507	9 435	+109%
11	Centre-Val de Loire	2 457	3 876	+58%
12	Bourgogne-Franche-Comté	1 416	2 934	+107%
13	Corse	0	27	-

Plus de succès dans les territoires qui subventionnent les trajets

« Entre février et mars, le nombre d'inscrits a été multiplié par 3 chez Klaxit, constate [Julien Honnart](#), président et cofondateur de Klaxit. Avec la hausse du prix des carburants, les automobilistes ont donc cherché des solutions et se sont massivement inscrits sur l'application. Les volumes de trajets en covoiturage ont, eux, augmenté de 60%, soit 3,5 fois moins rapidement. Car les inscrits qui ont finalement franchi le pas et se sont mis à covoiturer sont ceux qui se situent dans des collectivités qui subventionnent les trajets. Même avec un litre de carburant à plus de 2€, les automobilistes ne voient pas leur intérêt économique sur le seul partage des frais. Il est nécessaire que le trajet soit subventionné par la collectivité pour qu'ils y trouvent un intérêt économique suffisant, laissent leur voiture au garage et deviennent passagers. »

Ecrit par Laurent Garcia le 11 mai 2022



120€ par mois pour le 'covoitureur'

Depuis le vote de [la loi LOM](#) de décembre 2019, le modèle économique du covoiturage courte distance repose sur les incitations financières mises en place par les collectivités locales.

Elles s'établissent ainsi : l'équivalent de 1,5 passager transporté sur 20km aller/retour pendant 20 jours sur un mois = 1,5 passager x 2€ x 2 aller/retour x 20 jours = 120€/mois.

C'est ce que Klaxit appelle la 'formule magique' : les passagers voyagent gratuitement ou à un prix symbolique et les conducteurs sont rémunérés entre 2€ et 4€ par trajet et par passager, soit 120€ / mois pour un usage régulier. C'est la collectivité qui paye la différence et crée ainsi un intérêt économique pour les automobilistes à laisser leur voiture au garage et devenir passager d'un covoiturage.

« La hausse du prix des carburants incite massivement les automobilistes à chercher des solutions alternatives mais le déclencheur pour covoiturer est bien l'incitatif financier de la collectivité, insiste Klaxit. Même avec un prix des carburants haut, sans incitatif financier, pas de passage à l'acte ni de covoiturage régulier. Et quand cet incitatif s'arrête, le covoiturage s'arrête. »

Preuve en est, entre mi-juillet 2020 et mi-février 2021, Ile-de-France Mobilités a suspendu son financement des trajets en covoiturage, entraînant une chute de 95% des trajets réalisés en covoiturage en Ile-de-France.